



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT POUR LE FINANCEMENT DU
REAMENAGEMENT DES RUES DE LA JARRY,
DES MEUNIERES ET DE L'AVENUE DE PARIS AU
TITRE DU « FONDS VERT - RENATURATION
DES VILLES ET DES VILLAGES »**

**DÉCISION N° DM-24-059
EN DATE DU 29 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de réaménagement des rues de la Jarry, des Meuniers et de l'avenue de Paris ;

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif du fonds vert « Renaturation des villes et des villages »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds vert -Renaturation des villes et villages » d'un montant de 4 840 000 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240229-lmc1H11742H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/02/2024 Date de Publication : 29/02/2024
--